

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts un dossier relatif à la construction d'un égout de diamètre 300 mm, rues Calmette, Alphonse Daudet et Claude Bernard à Saint Priest.

Le montant global de l'opération s'élève à 2 000 000 F HT :

- montant total HT	2 000 000 F
- TVA 19,60 %	392 000 F
	<hr/>
- montant total TTC	2 392 000 F

Cette opération comprendrait la réalisation de :

- 897 mètres d'égout circulaire de diamètre 300 mm, en tuyau béton centrifugé armé, série 135 A,
- 24 cheminées de visite,
- 62 branchements particuliers

Elle s'inscrit dans le cadre du programme d'extension du réseau d'égouts pour les eaux usées dans le quartier de Manissieux.

Les égouts à construire sont appelés à évacuer les eaux usées des propriétés riveraines. Ce réseau n'évacue pas d'eaux pluviales

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 13 décembre 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 2 000 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - budget primitif - exercice 2000 - fonction 2 222 - compte 238 510 - opération 0122 002 078.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,